

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le six du mois de décembre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023  
Séance du 13 décembre 2023

N° 20

**Objet : GEMAPI acquisition  
parcelles Système endiguement  
sur la commune des Mées**

**Est nommé secrétaire de séance : Claude FIAERT**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°21), COCHET Brigitte, CORTES Guy, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°20), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n°2), SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

### Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
AUDRAN Michel a donné pouvoir à DECROIX Hugo  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GRAVIERE Remy  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à BONZI Maryse  
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude  
JOUVES Marc a donné pouvoir à ISOARD Christian  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n° 21)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
VIVOS Patrick a donné pouvoir à DOMINICI Pascale

### Etaient excusés :

BOURJAC Bruno	REBOUL Childéric
EYMARD Max	RICHAUD Véronique
FLORES Sylvain	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	URQUIZAR Danièle
PELESTOR Michel	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur CAZERES Benoit, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu la compétence GEMAPI et notamment la délibération n° 14 en date du 14 février 2018 du conseil communautaire approuvant les modalités d'exercice de cette nouvelle compétence,

L'acquisition foncière de différentes parcelles d'assiette du système d'endiguement des Mées, sur la commune des Mées, et notamment de « l'épi de Trabuc » et de « la digue de l'Anonciade », est nécessaire afin d'une part de réaliser les travaux de confortement de ce système d'endiguement et d'autre part de poursuivre sa procédure de classement.

La SAFER par l'intermédiaire des conventions d'intervention foncière approuvées par délibération n° 10 du conseil communautaire en date du 14 novembre 2018 pour la convention 2018/2021 et délibération n° 10 en date du 9 février 2022 pour la convention 2022/2024, est intervenue au titre de la rédaction des promesses de vente depuis le courant de l'année 2019.

Le retour des promesses de vente validées par le service de la publicité foncière et de l'enregistrement ayant été réalisé le 06 avril 2023 auprès de la SAFER, il conviendrait que la transaction puisse se réaliser.

Il est à noter que certaines parcelles ont fait l'objet d'un détachement en fonction de leur nature souvent à titre agricole, prolongeant ainsi les délais d'avancement des dossiers.

Provence Alpes Agglomération se porte acquéreur sur les propriétés suivantes :

Noms	Lieu-dit	N° Parcelle	Superficie	Prix	Date signature propriétaire
Bernard BERAUD	Beausejour	G 1129	15 ca	12,00 €	12/03/2023
Commune des Mées	L'Isclé L'Isclé L'Isclé L'Isclé L'Isclé	A 1039 A 1844 A 1846 G 1514 G 1515	1a 03 ca 53 a 01 ca 8 a 89 ca 4 a 05 ca 15 ca	5370,00 €	22/04/2023
GFA DE PAIRE EN FEU	L'Isclé L'Isclé L'Isclé	A 1038 A 2072 A 2074	2 a 96 ca 14 a 23 ca 2 a 99 ca	1614 €	28/10/2022
Françoise BOURGEOIS	L'Isclé L'Isclé	A 0879 A 1036	2a 11 ca 8 a 49 ca	848,00 €	28/10/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Il vous est proposé :

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Marc BONDIL, Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion, ou Monsieur Gérard PAUL vice-président ayant délégation de signature, ou tout autre vice-président qui se substituerait à eux :

- A signer les actes administratifs liés aux acquisitions des parcelles dénommées ci-dessus, par l'intermédiaire du cabinet GEOFIT
- A signer tous documents et tous actes relatifs à cette cession,
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2024.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

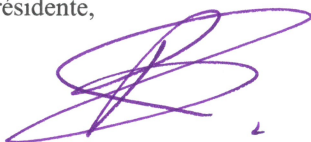
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Claude FIAERT

PUBLIE LE : 22 DEC. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20231213-20\_13122023